



Coss Infos

Construction d'une salle polyvalente au Pré-aux-Moines



Vue extérieure de la future salle polyvalente.

Par
Claude-Alain Monnard

La silhouette de la «vénérable cantine» va bientôt s'estomper. Il n'en restera qu'une image virtuelle et chargée d'émotions dans les esprits de celles et ceux qui l'appréciaient. En effet, le 22 mai 2007, la Société des Amis du District de Cossonay (SDADC) et la Commune avaient signé, devant notaire, une promesse de vente et d'achat de l'immeuble dont il est question. La transformation du site n'est maintenant plus qu'une question de mois. Voici donc des précisions tirées d'informations et documents fournis par Christian Pouly, secrétaire communal.

Historique

Le 30 décembre 1922, la commune de Cossonay accordait à la SDADC un droit de superficie relatif à une portion de la parcelle communale No 388, située au Pré-aux-Moines, et sur laquelle cette société avait édifié une cantine au début des années 1900. Ce bâtiment a rendu de nombreux services à la collecti-

vité: fêtes, manifestations, simples réunions, entraînements et matchs du BBC Cossonay.

En 2005, des problèmes de vieillissement de la structure du bâtiment furent constatés, obligeant la Municipalité de demander à un ingénieur spécialisé un rapport détaillé sur l'état de la charpente. Les conclusions de l'expert aboutirent sur le fait que «sa réhabilitation était nécessaire et indispensable». Dans l'urgence, un étayage provisoire fut mis en place à l'intérieur de la cantine pour garantir la sécurité des utilisateurs. Une somme de 400'000.- s'avérait nécessaire pour la remise en état.

La situation financière de la SDADC ne leur permettait pas de financer ces travaux. Quant à la Municipalité, dans l'hypothèse d'un rachat de la cantine, elle estima que ce montant, additionné à celui de l'achat, ne constituait pas un bon investissement. Lors des discussions qui suivirent, un scénario s'imposa: l'acquisition de la cantine par la Commune, sa démolition et la construction d'une salle polyvalente moderne, répondant aux nor-

mes actuelles, pour permettre l'organisation de manifestations et la pratique des sports de salle.

Trois phases

Après l'obtention de l'accord du Conseil communal, la Municipalité ouvrit officiellement le dossier d'étude au début 2009. Elle s'adjoignit les services d'un architecte conseil afin de mettre au point le déroulement des opérations.

Trois phases furent ainsi déterminées, soit:

- **Phase 1: préliminaires:** définition d'un programme de construction choix des mandataires, organisation d'un appel d'avant-projets,

étendu que la stricte surface occupée par la cantine.

Situation actuelle

La phase 1 est terminée. Quatre bureaux d'architectes ont répondu à l'appel d'avant-projets. Le jury, formé de neuf personnes, a conclu que le travail présenté par le bureau Fehlmann Architectes SA à Morges était celui qui répondait le mieux aux différents critères d'évaluation déterminés. Dans la séance du Conseil Communal du 14 juin dernier, la Municipalité a présenté le préavis concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de la phase 2 du projet, soit toutes les



400'000.- francs pour «réparer» la cantine? Mauvais investissement!

établissement d'un cahier des charges à l'intention des mandataires.

- **Phase 2: préparation de l'exécution:** crédit d'étude en fonction du bureau d'architecte choisi, mise au point du projet, mise à l'enquête publique et obtention d'un permis de construire, adjudications.

- **Phase 3: construction de l'ouvrage**

Quelques précisions

Ce projet a été coordonné avec l'ASiCoPe afin de répondre au déficit de salles de gymnastique nécessaires aux écoles primaires et secondaires situées à Cossonay. D'autre part, le bâtiment vétuste qui comprend la salle de gym du Passoir sera démoli. Cette démolition s'effectuera avant le début de la construction de la salle polyvalente qui aura un périmètre plus

opérations devant permettre aux autorités de présenter une demande de crédit pour l'ouvrage et pour ouvrir le chantier.

L'estimation des coûts relatifs à la réalisation de cette salle polyvalente se monte à Fr. 13'600'000.-. Quant aux honoraires des architectes et ingénieurs pour l'élaboration du projet définitif, inclus dans le montant ci-dessus, ils atteindront la somme de Fr. 850'000.-.

La mise au point de ce projet devrait durer une dizaine de mois, ce qui nous amène à l'été 2011. Enfin, la Municipalité prévoit de présenter le préavis municipal relatif à la phase 3, «Construction de l'ouvrage», au début de la prochaine législature.

Suite en page 5



Le bâtiment du Passoir est très vétuste.

MAC

Coss Infos



Suite de la page 4

Quelques fonctions de la salle polyvalente

A) Les bâtiments, locaux et zones extérieures seront utilisés en tant que:

1) salles et aires de gymnastique et de sport pour les écoles.

2) salles et aires d'entraînement et, occasionnellement, de compétition pour les sociétés de gymnastique et de sport, mur de grimpe.

3) Réfectoire pour les élèves.

4) salles de réunion pour assemblées et repas. (Environ 500 places assises, des tables pour 8 à 12 convives, des bancs).

5) salle de bal et de concert, selon les circonstances.

6) appartement de service pour le concierge

7) toilettes publiques accessibles en permanence

8) local de rangement pour l'Expo de Cossouay

9) aménagements extérieurs (revê-



«Une certaine magie!» selon le bureau d'architectes.

gements extérieurs définissent la limite nord du complexe scolaire existant. Le caractère polyvalent de la salle trouve son écho dans le caractère public de l'espace central ainsi délimité et relié à l'axe principal menant au cœur du village de Cossouay.

Polyvalence et rationalité

Par une organisation très rationnelle des espaces, le projet répond au caractère polyvalent de la salle de gymnastique. Celle-ci se métamorphose en salle de concert, salle de repas ou salle de bal.

Les éléments permettant le changement d'affectation, tels la scène ou le mobilier, sont rangés et dissimulés de manière à limiter l'encombrement. Une paroi-rideau permet de scinder la salle en deux terrains de sport.

Les vestiaires et l'office ont des rôles multiples – l'office dessert aussi bien le réfectoire que la salle polyvalente et les vestiaires sont communs à la salle de gymnastique et aux terrains de sport extérieurs.

Matérialisation et lumière

L'identité du bâtiment est définie non seulement par sa volumétrie mais aussi par le choix des matériaux. Ainsi, les lamelles en bois ont été choisies comme revêtement extérieur pour la salle polyvalente et le béton pour le socle contenant les locaux de service. Le bois de la salle contraste ainsi avec un matériau

minéral en liaison avec le terrain. Les éléments en bois de la façade permettent de contrôler l'apport lumineux à l'intérieur la salle de gymnastique, cherchant ainsi à créer les conditions de lumière idéales pour la pratique du sport.

Les jeux de lumières associés aux éléments transparents, semi-transparentes et opaques, animent les espaces intérieurs le jour et illuminent le bâtiment la nuit.

L'utilisation de panneaux perforés en bois comme revêtement intérieur de la salle polyvalente rend cet espace chaleureux, agréable et répond aussi aux besoins d'isolation phonique.

Le socle du bâtiment est composé d'une structure massive en béton tandis que la superstructure de la salle polyvalente est composée de poteaux verticaux et de poutres en treillis. Ces dernières rendent possibles de grandes ouvertures en façade. Tout montant ou élément porteur y est ainsi absent. Le plafond de la salle de gymnastique est une charpente en grille de poutres qui donne une unité très forte à l'espace intérieur. Par les caissons qu'elle crée, la charpente participe au confort acoustique des utilisateurs.

Le choix des matériaux, leur unité et leur homogénéité vont de pair avec la volonté de proposer un bâtiment simple, rationnel et très compact, non dénoué d'une certaine magie.

Conclusion

Enthusiaste, la Municipalité souhaite mener à bien ce projet, certes ambitieux pour la Ville de Cossouay, indispensable pour le bon fonctionnement de l'Etablissement scolaire et pour le développement non seulement de la commune, mais aussi de toute la région. ■



L'intérieur de la future salle polyvalente dans un montage virtuel.

tement synthétique, saut en longueur, pistes de course, conteneurs souterrains pour déchets)

B) En dehors des heures d'utilisation, la salle polyvalente et ses locaux annexes seront fermés à clé. Les zones extérieures ne seront pas clôturées et resteront librement accessibles.

C) Au sous-sol, un parking sera aménagé. D'autre part, un abri de protection civile reste envisageable.

D) Les nouveaux bâtiments seront conformes au standard Minergie.

Quelques propos du bureau d'architectes

Par sa position dans le site, la nouvelle salle polyvalente et ses prolonge-

ments extérieurs définissent la limite nord du complexe scolaire existant. Le caractère polyvalent de la salle trouve son écho dans le caractère public de l'espace central ainsi délimité et relié à l'axe principal menant au cœur du village de Cossouay.

Topographie du lieu et nuisances sonores

La position semi-enterrée de la plateforme qui accueille les terrains de sport extérieurs permet de protéger les habitations environnantes du bruit. Les murets délimitant cet espace sont revêtus d'une isolation phonique performante qui absorbe les nuisances sonores directement à la source.



Coss Infos



En bref

Office communal de la population

La Municipalité informe la population que durant l'été, soit du

**jeudi 8 juillet au
jeudi 19 août 2010**

L'ouverture prolongée de l'Office communal de la population chaque jeudi soir est supprimée. Cet office fermera comme les autres soirs à 17h.

En cas d'urgence ou de problèmes particuliers, un rendez-vous peut-être obtenu en dehors des heures d'ouverture - Tél. 021 863 22 08 (heures de bureau) ■

PATROUILLEURS ET PATROUILLEUSES SCOLAIRES

SOS! - SOS! - SOS!

Les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires offrent un service de qualité indispensable et apprécié par tous les parents des jeunes élèves de la localité. Ils sont les garants de la sécurité des jeunes et très jeunes enfants sur le chemin de l'école, à des endroits stratégiques.

Pour continuer à assurer des prestations efficaces à la rentrée scolaire du mois d'août prochain, il est absolument nécessaire d'étoffer l'équipe actuelle en fonction. De nouvelles forces vives sont indispensables. Aussi osons-nous espé-

rer que toutes les personnes disposant d'un peu de temps libres, jeunes parents ou retraités, se mobilisent, même si vous n'êtes pas libres chaque jour. En effet, plus il y aura de monde, plus il sera facile d'organiser les horaires et d'assurer des remplacements.

Il est rappelé que chaque présence fait l'objet d'une rémunération de Fr. 12.-.

Quant à la formation, elle est assurée par la Gendarmerie vaudoise.

Pour vous renseigner et vous annoncer, un seul numéro, celui du Secrétariat municipal: 021 863 22 00



ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

Claude Moinat élu au 1^{er} tour

Par
Jean-Louis Genoud

Demi-surprise lors du verdict des urnes pour l'élection complémentaire à la Municipalité: Claude Moinat a été élu au premier tour. Alors que la rumeur publique pensait à un scrutin très serré entre les deux candidats de dernière minute, Claude Moinat a récolté près de deux tiers des voix des électeurs soit 65,9%. Olivier Bapst a pour sa part obtenu 116 voix (20,4%).

Ce que l'on relèvera, c'est le faible taux de participation. Seul un électeur sur quatre (24,5%) s'est déplacé pour voter. Ainsi, dès le 1^{er} août prochain, Claude Moinat siégera au sein de l'exécutif, en remplacement de Jean-Marc Evard qui, pour des



raisons professionnelles, a dû renoncer à son poste. Conseiller communal depuis plus de dix ans, Claude Moinat voit dans cette fonction la réalisation d'un nouveau défi. A 58 ans, marié et sans enfant, il dirige depuis un an la société Lemman Granulats SA, à Gimel. Il est aussi responsable de l'exploitation de la gravière de Tolochenaz. ■

CONSEIL COMMUNAL

Election du Bureau du Conseil

Par
Jean-Louis Genoud

Lundi soir, lors de sa séance, le Conseil communal a élu son bureau pour l'année à venir. Une élection «sans histoires» où présidente, 1^{er} et 2^e vice-présidents ont fait tous trois le plein des voix: 50 sur 51 bulletins délivrés, un seul bulletin blanc lors de chaque votation.

Ainsi, dès le 1^{er} juillet prochain - et jusqu'au 30 juin 2011 - le bureau du

Conseil communal de Cossonay est composé de:

Présidente: Antoinette Reymond

1^{er} vice-président: Olivier Combes

2^e vice-président: Guy de la Harpe

Scrutateurs: Henri Pasche, Carmen Pantet

Scrutateurs suppléants: Marie-Claire Monnard, Christine Huot

A relever qu'Etienne Martin a été élu membre de la commission des finances, en remplacement de Jacky Cretegny, arrivé au terme de son mandat. ■



Le nouveau bureau du Conseil: (de gauche à droite) Olivier Combes, Antoinette Reymond et Guy de la Harpe.

JLG

Décisions du Conseil

- Approuvé l'adhésion de la commune de Cossonay à l'Association régionale pour l'action sociale de Morges-Aubonne.
- Accepté un crédit de Fr. 250'000.- pour l'assainissement des dalles, des plafonds et le changement des fenêtres du Collège des Chavannes.
- Accepté un crédit de Fr.

1'195'000.- pour procéder à la réfection et au réaménagement de la rue des Terreaux.

- Le conseil a approuvé à l'unanimité la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2009.

- Les comptes communaux de l'exercice 2009 ont été adoptés tels que présentés. ■

Préavis sur: www.cossonay.ch